

CONSEILLER HYGIÈNE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET ACCESSIBILITÉ (H/F) CDD

Entreprenariat, proximité, valorisation des ressources locales, recherche de l'excellence, attachement au travail bien fait et de qualité, transmission des savoir-faire... Ces valeurs vous font écho et vous les partagez ? Vous souhaitez vous impliquer dans un secteur d'activité riche et dynamique ? Alors rejoignez la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne (CMAB) !

Porte-parole de l'artisanat, la CMAB a pour objectif d'accompagner, de représenter et de défendre les intérêts des 82 000 entreprises artisanales comme de promouvoir l'Artisanat auprès des instances locales, régionales et nationales. Aux côtés des 100 membres élus par les chefs d'entreprises, les 800 collaborateurs sont très fiers de concourir à la réussite des jeunes en leur apprenant un métier et de s'investir et de participer au développement de l'économie de proximité avec les artisans.

La Chambre de Métiers et de l'artisanat de Région de Bretagne recherche pour sa Direction Territoriale des Côtes d'Armor, un conseiller / une conseillère hygiène sécurité alimentaire et accessibilité.

Les missions principales :

Nous vous proposons d'accompagner les futurs artisans à réussir la création de leur entreprise !

Sous la responsabilité du responsable du pôle conseil, vos missions seront les suivantes :

- Vous assurez la mise en œuvre **des actions de conseil et de formation** sur les thématiques de l'Hygiène, de la Sécurité Alimentaire et de l'Accessibilité auprès des entrepreneurs de l'alimentaire en Bretagne et vous participez à la **conception** de ces actions.
- Vous assurez **une représentation technique** sur votre thématique auprès des administrations et des organisations professionnelles de votre territoire.
- Vous contribuez à **la communication et la représentation de l'offre** globale de service par le biais d'actions de promotions structurées et participez à **sa commercialisation**.
- En lien avec le chargé de mission hygiène sécurité alimentaire et accessibilité et le responsable du pôle conseil, vous assurez un **reporting** continue de votre activité via les outils dédiés.
- Dans le cadre de la **démarche qualité** vous êtes partie prenante dans l'amélioration continue des outils, des procédures et de la satisfaction client.

Les compétences et connaissances :

Votre parcours professionnel vous permet de maîtriser la réglementation relative à la sécurité alimentaire et à l'information du consommateur ainsi que celle relative à l'accessibilité des ERP.

Vous appréciez travailler de manière transversale et avez l'expérience de la gestion de projet. Votre aisance relationnelle vous permettra d'établir un bon contact avec l'ensemble de vos interlocuteurs (clients, équipes).

Vous avez une appétence pour l'animation d'ateliers et vos qualités commerciales ont pu être démontrées dans de précédentes expériences.

Enfin, nous serons attentifs à votre capacité d'analyse et de traitement de l'information vous permettant d'évaluer une activité/une action ou un résultat en fonction des objectifs fixés.

Le profil requis :

- Vous disposez au minimum d'un diplôme de type Bac+ 3 « sécurité sanitaire des aliments » et justifiez d'une expérience d'au moins 1 an dans l'accompagnement d'entreprise sur cette thématique.
- La connaissance des métiers de l'alimentaire est obligatoire
- Vous disposez du Permis B afin d'assurer des déplacements sur la région Bretagne et ponctuellement hors Bretagne.

Informations sur le poste :

- Localisation administrative : **Ploufragan (22)**
- Type d'emploi : CDD 18 mois
- Temps de travail : temps plein
- Positionnement : Cadre – Niveau 2
- Rémunération : selon statut du personnel des CMA.

Modalités de candidatures :

- Référence de l'annonce (à rappeler dans la candidature) : 222-2023-12-DT22-Conseiller HSA
- Date limite de candidatures : 09/01/2024
- Prise de fonction : **janvier 2024**
- Candidatures à adresser au Président de la CMA de Région Bretagne.
- Vous vous reconnaissez dans cette annonce. Envoyez-nous votre CV et lettre de motivation avec vos prétentions salariales à l'adresse suivante : recrutement@cma-bretagne.fr

Avantages :

- Prévoyance prise en charge en intégralité par l'employeur
- 17,25 jours de RTT
- Rémunération sur 13 mois
- Mutuelle santé prise en charge à 65 % par l'employeur